

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>95772</b>	De <b>Mme Catherine Vautrin</b> ( Les Républicains - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Environnement, énergie et mer		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > engrais	<b>Analyse</b> > fientes. épandage. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>17/05/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Catherine Vautrin interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les conditions d'épandage des fientes de poulet. Conscients de leur richesse en matière organique et en calcium et de leur origine naturelle, les agriculteurs les utilisent volontiers en tant qu'engrais pour leurs récoltes. Le traitement, le stockage et l'épandage de ces fientes est extrêmement règlementé. Cependant, de nombreux riverains et des agriculteurs n'utilisant pas cette technique se plaignent de nuisances, notamment olfactives. En effet, une poule représente entre 15 et 17 kilos de fientes sèches par an, stockés sur place avant épandage. Ces stocks dégagent de l'ammoniac et attirent les insectes, notamment des mouches. Si l'heure n'est pas à la complexification des conditions de travail des agriculteurs, ni à un changement massif de réglementation au vu des investissements réalisés, elle souhaite connaître les projets du Gouvernement sur ce sujet afin d'apporter une réponse aux légitimes préoccupations des riverains sur ce sujet.